SCANDALE DU MÉDIATOR

«La priorité est le contrôle de la corruption du corps médical»

Attendue sur l'île pour la première fois avec une série de conférences commençant demain, Irène Frachon a été la figure de proue du combat contre le Médiator. Tenant à rencontrer et écouter les victimes locales, elle livre ici ses vérités sur le déroulement d'un scandale pharmaceutique qui a marqué les esprits.

Lanceuse d'alerte dans le scandale du Mediator, Irène Frachon ne désarme toujours pas face à l'industrie pharmaceutique. Après avoir fait interdire ce médicament à l'origine de plusieurs décès. La pneumologue continue de pointer du doigt d'autres pratiques douteuses des laboratoires tout en se tenant aux côtés des victimes.

- Vous souhaitez rencontrer des victimes du Mediator lors de votre passage à La Réunion. Pourquoi cela est-il important pour vous?

- Le souci des victimes du Mediator est mon seul moteur dans cette affaire. Je me suis inquiétée en 2007 lorsque j'ai suspecté le Mediator d'être responsable d'une grave maladie pulmonaire (une hypertension artérielle pulmonaire ou HTAP) dont souffrait une de mes patientes. J'ai débuté alors une enquête qui m'a amenée à découvrir d'autres malades, souffrant soit de HTAP soit de valvulopathies cardiaques et qui avaient tous en commun d'avoir été exposés au Mediator avant que

GROS PLAN

BIO EXPRESS

Née en 1963 à Boulogne-Billancourt, Irène Frachon est une pneumologue au CHU de Brest. Elle dénonce dès 2007 les dangers du Mediator produit par le laboratoire Servier depuis 1976 et retiré de la vente en 2009 qui aurait provoqué 2000 décès. Un film sorti en 2016, La fille de Brest, lui est consacré.

Formation en alternance

la maladie ne se manifeste. Petit à petit, j'ai découvert avec horreur que Servier mentait à propos du Mediator, en niant sa ressemblance parfaite avec l'Isoméride, un coupe-faim toxique du même laboratoire, interdit en 1997. Dès lors, à chaque fois que je découvrais un nouveau « cas », je me disais que j'avais en face de moi, non pas un patient, mais une victime d'un empoisonnement collectif délibéré. Et le récit du calvaire vécu par les victimes est alors devenu insupportable à entendre. Les faire reconnaître et indemniser est devenu une obsession.

- Comment avez-vous découvert les dégâts causés par le Mediator sur vos patients?

– Une fois le Mediator suspecté grâce à la Revue Prescrire, indépendante de l'industrie pharmaceutique, j'ai exhumé des archives de mon hôpital à Brest les cas de valvulopathies inexpliquées et d'HTAP. J'ai alors cherché si ces personnes avaient été exposées au Mediator. Le résultat était flagrant: 70% de ces patients avaient consommé du Mediator avant de tomber malades!

- Pourquoi cela a-t-il été difficile de faire éclater la vérité face aux laboratoires pharmaceutiques? Avez-vous subi des pressions?

-Servier est un laboratoire français historiquement très proche de l'ensemble du corps médical, du médecin de famille aux hauts responsables de santé en France, comme les universitaires ou les experts des agences de santé par exemple, ainsi que du pouvoir politique. Il applique une stratégie de lobbying qui en réalité se rapproche bien plus de la corruption organisée que d'un simple réseau d'influence. Servier ne se gêne pas, depuis toujours, pour intimider voire attaquer ceux qui osent critiquer ses produits. C'est ce qu'il a fait pour s'opposer au retrait de l'Isoméride en 1997 et a tenté de le faire pour le Mediator dès 1999. Servier ne m'a pas vue venir avant la parution de mon livre «Mediator, 150 mg, combien de morts?» en juin 2010. Il a alors attaqué en justice et obtenu transitoirement sa censure, mais n'a pas pu empêcher l'éclatement du scandale fin

« Une indemnisation trop tardive des victimes»

- Estimez-vous que les jugements rendus dans cette affaire sont justes ou pensez-vous que les victimes auraient pu être davantage indemnisées et recon-

– Je n'imaginais pas en 2011, alors que le scandale était devenu public et qu'un processus d'indemnisation avait été voté à l'Assemblée nationale, que ce serait aussi difficile pour les victimes d'obtenir une indemnisation juste. C'est le deuxième combat du Mediator, après celui mené pour aboutir à son interdiction, et il est terrible car il nous a opposés à un laboratoire Servier resté impitoyable. Au début de la procédure, on a aussi été confronté au déni et à l'hostilité d'une partie des experts et des magistrats qui ont eu à traiter ces demandes. Six ans après le début de ces démarches, la qualité de l'expertise a progressé, notamment à l'ONIAM (Office National d'Indemnisation des Accident Médicaux), mais que de temps perdu... Pour

Pour les victimes réunionnaises

du Mediator, la venue d'Irène Fra-

chon est une opportunité rare à

saisir. Investie dans son combat

pour leur rendre justice, elle a

prévu durant son court séjour



Irène Frachon a commencé à lancer l'alerte concernant les effets mortels du Mediator en 2007. (Photo Vincent Gouriou DR)

bien des victimes, l'indemnisation est arrivée trop tard, après leur décès. Pour d'autres, elle reste très insuffisante en effet.

- Comment éviter qu'un tel scandale ne se renouvelle et pouvoir faire en sorte que les patients soient davantage protégés?

– J'espère un jugement pénal exemplaire dans cette affaire pour que ce «cas d'école» soit gravé

sur place de les rencontrer au

cours d'une conférence-débat à

la mairie de Saint-Denis demain

soir à 19 heures et d'une journée

d'études à l'université, lundi, à

partir de 9 heures. Alors qu'une

dans le marbre et dans l'histoire de la pharmacovigilance française afin d'en tirer les leçons. La priorité est le contrôle de la corruption du corps médical par l'industrie des produits de santé mais il faut aussi développer une meilleure prise en compte à tous les niveaux du risque médicamenteux. Notamment en utilisant mieux les moyens de surveillance de ce

risque grâce aux bases de données de l'Assurance Maladie. Enfin, il faut garantir une indemnisation décente à toutes les victimes d'accidents médicamenteux graves et leur éviter d'insupportables démarches pour l'obtenir.

- Selon vous, cette affaire Mediator a-t-elle permis de faire éclater d'autres cas similaires en France et en Europe?

– Oui, après le scandale du Mediator on a ouvert les yeux sur d'autres pratiques très choquantes comme la prescription excessive de certaines pilules contraceptives dangereuses ou l'insuffisance de prévention des risques de la Depakine chez les femmes enceintes. Il y a une sensibilisation au risque médicamenteux, parfois jusqu'à l'excès, et il est temps de passer d'une confiance aveugle à une confiance éclairée, ce qui impose au corps médical d'être plus transparent, plus attentif et prudent.

– À titre personnel, le rôle de lanceur d'alertes est-il difficile à porter et a-t-il eu des conséquences pour vous?

– L'affaire du Mediator a cannibalisé ma vie professionnelle et personnelle en raison du grand nombre de victimes dont il faut s'occuper, qui s'élèvent à plusieurs milliers. Et cette dénonciation, notamment des conflits d'intérêts dans le corps médical, me vaut de sérieuses inimitiés. Sans compter par exemple que certains collègues cardiologues ne me pardonnent pas d'avoir révélé une cause importante de valvulopathie qu'ils n'ont pas vue pendant plus de 30 ans... J'ai heureusement plus de soutiens que de détracteurs, notamment chez les victimes et dans l'opinion publique. Cela me donne la force d'aller au bout, avec l'aide de quelques collègues et de citoyens de bonne volonté.

> Propos recueillis par François BENITO

Irène Frachon aux côtés des victimes

MANAGEMENT DE LA DISTRIBUTION **FORMATION** EN ALTERNANCE RÉMUNÉRÉE LICENCE **MASTER BAC +5 UN EMPLOI**

LICENCE-MASTER en 3 ans

CANDIDATEZ POUR LA RENTRÉE 2017!

DES POSTES A POURVOIR DANS NOS ENSEIGNES PARTENAIRES!



À LA CLÉ

Les victimes du Médiator ont encore manifesté en novembre dernier devant la préfecture pour faire reconnaître pleinement leurs droits. (Photo Thierry Villendeuil)

trentaine de Réunionnais affectés par les effets nocifs du Mediator se sont réunis devant la préfecture en novembre dernier, cinq ans après les premières plaintes, le problème reste sensible sur le territoire. Un problème qui pourrait d'ailleurs affecter un public bien plus large qu'estimé actuellement.

Coup de projecteur

«Il y a assez peu de victimes réunionnaises qui se sont manifestées. confirme Cathy Pommart, enseignant chercheur à l'université et à l'origine de la venue d'Irène Frachon. Je pense qu'il y en a un nombre beaucoup plus important sur l'île.» Un faible nombre qui pourrait s'expliquer par les difficultés pour ces victimes à connaître leurs droits et à se défendre face à des grandes entreprises. «La journée d'études va permettre de mieux diffuser l'information et de permettre de mieux connaître les outils juridiques à disposition dans ce genre de situation.»

En clair, avec son passage sur l'île, un coup de projecteur va être donné sur les victimes pour leur permettre de se faire connaître et aussi de se fédérer. Une méthode bien plus efficace pour se faire entendre dans ce type de situation. «Individuellement, c'est difficile de se défendre, note Philippe De Chazournes, médecin et organisateur de la conférence de demain soir. Par contre, en mutualisant les moyens d'action, cela revient moins cher et on se sent beaucoup plus fort.» Un conseil, parmi d'autres, qu'Irène Frachon pourrait bien prodiguer aux victimes réunionnaises dans les jours à venir.

Pour des informations sur la journée Sécurité sanitaire et risques médicamenteux, envoyez un mail à Cathy Pomart cathy.pomart@univ-reunion.fr

Infos et candidatures sur www.iae-reunion.fr